



Fiche Signalétique

NipsIt™ SUITE Cereals OF Seed Protectant

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: NipsIt™ SUITE Cereals OF Seed Protectant
PCPA NUMÉRO
D'ENREGISTREMENT: 31357
REFERENCE(S) VC : 1875 and 1888
DESCRIPTION DU PRODUIT: Traitement des semences

NipsIt est une marque déposée de Valent USA Corporation

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
VALENT CANADA, INC.
6-130 Research Lane
Guleph, Ontario N1G 5G3

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :
PERMANENCE SANITAIRE OU DEVERSEMENT :
(800) 682-5368
PERMANENCE TRANSPORTS (CHEMTREC) :
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616
URGENCE EN matière de santé ou d'un
déversement

Informations sur le produit
PRODUITS AGRICOLES: (800) 682-5368

Le courant de fiche signalétique est disponible sur notre site Internet (www.valent.ca) ou en appelant le numéro d'information produit (s) ci-dessus.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

Attention

- Nocif ou mortel en cas d'ingestion.
- Nocif en cas d'absorption par la peau.
- Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Conserver hors de la portée des enfants.

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Toxicité chronique (y compris le cancer) : L'ingrédient actif n'a pas causé de cancer dans les études animales à long terme. Ce produit ne est pas classé comme cancérigène par le National Toxicology Program (NTP), the International Agency for Research on Cancer (IARC), the Occupational Safety and Health Administration (OSHA) or ACGIH.

Toxicité de croissance (malformations congénitales) : N'est pas considéré un danger pour la croissance.

Toxicité reproductrice: N'est pas considéré un danger pour la reproduction.

Numéro d'appel d'urgence : 800-682-5368
Numéro de révision: 3

N° de la fiche signalétique : CAN-0416-FRA
Date de révision: 12/05/2014

Signes et symptômes d'effets systémiques : donnée non disponible

Conditions médicales potentiellement aggravées : Aucun à notre connaissance

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

| Nom Chimique | CAS Number | Weight/ Percent | Purpose |
|---|---------------|-----------------|--------------------|
| Clothianidin [(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-3-methyl-2-nitroguanidine] | 210880-92-5 | 1 - 5 | Matière active |
| Metconazole (5-[(4-chlorophenyl)methyl]-2,2-dimethyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)cyclopentanol) | 125116-23-6 | 0.1 - 1 | Matière active |
| Metalaxyl (N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)alaninemethyl ester) | 57837-19-1 | 0.1 - 1 | Matière active |
| Other ingredients | Various CAS#s | 60 - 100 | Autres ingrédients |

D'autres ingrédients, qui sont maintenues comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains d'entre eux peuvent être dangereux, mais leur identité est retenu parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les dangers associés avec les autres ingrédients sont abordés dans ce document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients de la gestion des expositions, des déversements ou des évaluations de sécurité peut être obtenue par un médecin traitant ou l'infirmière en appelant **(800) 682-5368** à n'importe quel moment.

4. PREMIERS SOINS

NUMERO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les verres de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer l'oeil.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement sans indication contraire du centre antipoison ou du docteur. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une victime sans connaissance.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Aucun antidote spécifique. Les soins de soutien. Traitement basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair: > 200°F (93° C)
METHODE DU POINT D'ECLAIR : Non applicable
INFLAMMATION SPONTANEE : Aucune donnée disponible
MOYENS D'EXTINCTION : Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.

LIMITE INFERIEURE D'INFLAMMABILITE A L'AIR (%) : Non applicable
LIMITE SUPERIEURE D'INFLAMMABILITE A L'AIR : Non applicable

CLASSIFICATION NFPA :

| | |
|-----------------|----------|
| Santé : | 0 |
| Inflammabilité: | 0 |
| Réactivité : | 0 |
| Spécial : | aucun(e) |

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Eviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Eviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire le document en entier.

Produits de décomposition dangereux: Peut former des substances toxiques telles que: Carbon dioxide, hydrogen chloride, Oxides of sulfur, Oxides of Nitrogen, Carbon monoxide, various hydrocarbons, etc.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

VALENT EMERGENCY PHONE NUMBER: (800) 682-5368
CHEMTREC EMERGENCY PHONE NUMBER: (800) 424-9300

RESPECTER LES PRECAUTIONS DE L'ARTICLE 8: PROTECTION INDIVIDUELLE

Arrêter la source du déversement s'il est sécuritaire de le faire. Contenir le déversement pour empêcher de nouvelles contaminations du sol, des eaux de surface ou les eaux souterraines. Pour de plus amples informations en cas de déversement reportez-vous à la **Nord-Américain des Mesures D'urgence**.

REFERENCE UN/NA : Not applicable for road/rail transport

EMERGENCY RESPONSE GUIDEBOOK NO.: Non applicable

POUR DEVERSEMENTS TERRESTRES :

CONFINEMENT : Eviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales et les fossés menant aux voies d'eau. Contenir les déversements à l'aide de produits absorbants secs.

NETTOYAGE : Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber le déversement à l'aide d'un produit inerte tel que du sable sec ou de la terre, puis verser dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone à l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage avec le produit inerte et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DEVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT : Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE : Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SECURITE PORTEES SUR L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Conserver le pesticide dans son contenant original. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Ne pas mettre ce concentré dans des conteneurs alimentaires ou des boissons. Ne pas diluer concentré dans des conteneurs alimentaires ou des boissons.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Conserver le récipient bien fermé.

Seed travailleurs Traitement: Travailleurs mélange, le chargement, le traitement, le nettoyage ou entretien et la réparation des équipements de traitement des semences, l'ensachage, la couture, ou empiler des semences traitées doivent porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, un casque et une protection respiratoire (i.e. NIOSH-respirateur approuvé poussière filtrage ou le capot d'air frais).

Stockage:

Conservez dans un endroit frais, sec, à l'abri du soleil. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 32 ° F (0 ° C). Si le produit est exposé à des températures inférieures à 32 ° F (0 ° C), décongeler à la température ambiante à 50 ° F (10 ° C) ou plus chaud et le secouer doucement pour unifier le produit.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SECURITE PORTEES SUR L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

Protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire approuvé lors de l'utilisation de ce produit. Un respirateur à adduction d'air est recommandé. Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Eviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

équipement NECESSAIRE: Utiliser dans une zone bien aérée.

Limites d'exposition

| Nom Chimique | Canadian OELs |
|---|---------------|
| Clothianidin [(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-3-methyl-2-nitroguanidine] | aucun(e) |
| Metconazole (5-[(4-chlorophenyl)methyl]-2,2-dimethyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)cyclopentanol) | aucun(e) |
| Metalaxyl (N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)alaninemethyl ester) | aucun(e) |
| Other ingredients | aucun(e) |

9. propriétés PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|-------------------------------------|
| Forme: | liquide |
| Couleur: | Opaque Rouge |
| Odeur: | Peinture-like, Latex |
| Point d'éclair: | > 200°F (93° C) |
| METHODE DU POINT D'ECLAIR : | Non applicable |
| Densité: | 1.05 g/mL @ 20° C |
| pH: | 5.94 @ 25° C (1% dilution in water) |
| Viscosité: | 73.0 cP @ 20° C; 58.9 cP @ 40° C |
| CARACTERISTIQUES DE CORROSION : | donnée non disponible |
| Solubilité: | Miscible / dispersibles dans l'eau |

10. STABILITE ET REACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Stabilité chimique: | Stable à températures ambiantes normales. |
| PROPRIETES D'OXYDATION/REDUCTION : | Ne réagit pas en présence de l'eau, du monophosphate d'ammonium, du zinc ou du permanganate de potassium. |
| RISQUE D'EXPLOSION : | Présumé non explosif. |
| Produits de décomposition dangereux: | Peut former des substances toxiques telles que: Carbon dioxide, hydrogen chloride, Oxides of sulfur, Oxides of Nitrogen, Carbon monoxide, various hydrocarbons, etc. |
| HAZARDOUS POLYMERIZATION : | Ne se produira pas |

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**Toxicité aiguë:**

L'information suivante est pour NipsIt SUITE Cereal OF Seed Protectant

| | | | |
|--|---------------------|------------------|----------------|
| Toxicité orale LD ₅₀ (les rats) | > 5000 mg/kg | EPA Tox Category | IV |
| Toxicité cutanée LD ₅₀ (lapins) | > 5000 mg/kg | EPA Tox Category | IV |
| Toxicité par inhalation LC ₅₀ (les rats) | > 2.06 mg/L | EPA Tox Category | IV |
| Irritation des yeux (lapins) | Très peu irritant | EPA Tox Category | IV |
| Irritation de la peau/Irritation de la peau (lapins) | Légèrement irritant | EPA Tox Category | IV |
| Sensibilisation cutanée (cobaye) | Non sensibilisant | EPA Tox Category | Non applicable |

CARCINOGEN CLASSIFICATION

| Nom Chimique | IARC - Group 1 (carcinogenic to humans) | IARC - Group 2A (Probably carcinogenic) | IARC - Group 2B (Possibly carcinogenic) | NTP : |
|---|--|--|--|------------------|
| Metconazole (5-[(4-chlorophenyl)methyl]-2,2-dimethyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)cyclopentanol) | No | No | non | N'est pas listée |
| Clothianidin [(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-3-methyl-2-nitroguanidine] | non | Yes | non | N'est pas listée |
| Metalaxyl (N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)alaninemethyl ester) | non | non | non | N'est pas listée |
| Other ingredients | No | No | No | N'est pas listée |

TOXICITY OF CLOTHIANIDIN TECHNICAL

SUBCHRONIQUE : Le NOEL dans une étude d'alimentation rat trois mois avec la clothianidine technique était de 27.9 mg / kg / jour (hommes) et 34.0 mg / kg / jour (femelle). Le NOEL chien dans une étude de 90 jours l'alimentation était de 19.3 mg / kg / jour (hommes) et 2.,2 mg / kg / jour (femelle). Dans une étude de toxicité cutanée subchronique des rats, la NOAEL est> 1,000 mg / kg / jour.

CHRONIQUE/CANCEROGENICITE : La clothianidine NOEL pour une étude chez le rat 2 ans était de 9,7 mg / kg / jour (femelle); pour une étude de la souris de 18 mois était de 47.2 mg / kg / jour (mâle) et d'une étude de chien de 12 mois était de 7.8 mg / kg / jour (mâle). Les principaux organes cibles ont été le glandulaire l'estomac, du rein, de l'ovaire, et le foie. Aucun effet n'a été observé oncogenes chez le rat 2 ans ou de 18 mois études alimentation de la souris.

NEUROTOXICITE : La clothianidine est pas une toxine neuronal.

Toxicité pour le développement: Aucun effet tératogène chez le rat ou le lapin ont été observés. Effets sur le développement transitoires (de retard de l'ossification) ont été observés chez le lapin à des doses toxiques pour la mère (100 mg / kg / d). Le matériel technique est foetotoxique chez l'animal à des doses toxiques pour la mère.

PROCREATION : Aucun effet sur la reproduction ont été observés chez le rat à la dose maximale testée (2500 ppm).

Mutagénicité: *In vivo* des tests ont démontré que le matériel technique ne est pas mutagène. Certains *in-vitro* essais étaient positifs pour la mutagénicité. Les effets observés *in-vitro* étaient dus à des effets cytotoxiques. Le poids de la preuve de *in vivo* tests sur les animaux entiers suggèrent que ce produit ne présente pas de risque mutagène.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit.
Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITE AVIAIRE : L'information suivante est basée sur le composant (s) de cette matière.

96-hr Oral Bobwhite quail: > 780 mg/kg
96-hr Oral Mallard duck: = 503 mg/kg
96-hr Dietary Mallard duck: > 5,200 ppm

TOXICITE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES :

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques.

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

L'information suivante est basée sur le composant (s) de cette matière.
L'information suivante est basée sur la clothianidine technique:

LD₅₀ 48-hour oral Honeybee: = 0.0037 ug (microgram)/bee

LD₅₀ 48-hour contact Honeybee: = 0.044 ug (microgram)/bee

LC₅₀ 7-day Earthworm: = 19 mg/kg dry soil

ECOLOGICAL TOXICITY:

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines. Comme ce produit ne est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer l'irrigation ou l'eau potable ou les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Toutes les semences sont renversés ou à doivent être incorporés dans le sol ou ramassées à partir de la surface du sol. La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

13. MISE AU REBUT**L'UTILISATEUR DOIT DISPOSER DE TOUT PRODUIT NON UTILISE SELON LES INDICATIONS DE L'ETIQUETTE.**

CONTAINER DISPOSAL: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Ce est un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Contactez votre distributeur / vendeur ou la municipalité locale pour l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le conteneur pour le site de collecte:

Récipient vide dans le réservoir de pulvérisation. collecte. Triple ou rincer à pression le contenant vide. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur.

Si il n'y a pas de site de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

Méthodes d'élimination: Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour plus d'informations sur la cession ou de produit non utilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

DESIGNATION DE TRANSPORT DOT : Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou au Canada TDG.

EMERGENCY RESPONSE Non applicable
GUIDEBOOK NO.:

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN 3082 Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Clothianidin), 9, III, Marine Pollutant
Remarques: Single or inner packaging less than 5 L (liquid) or 5 Kg net (solids) excepted from Dangerous Goods regulations -- see UN Special Provision 375.

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN 3082, Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Clothianidin), 9, III, Marine Pollutant
Remarques: For U.S. Shipping, Emergency Response Guidebook No. 171
REFERENCE EMS : F-A, S-F

15. REGULATORY INFORMATION

TMD (Canada)

Catégorie de risque du SIMDUT Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la *Controlled Products Regulations (CPR)* et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le CPR.

Metalaxyl (N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)alaninemethyl ester)
EINECS : Present

Se reporter aux sections 3 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

PESTICIDE REGULATIONS: Tous les pesticides sont régis par PCPA (Pest Control Products Act). Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne s'appliquent que lorsque traitée en dehors de l'usage normal et les applications de pesticides. Cela inclut les flux de déchets résultant de la fabrication / formulation, les déversements ou d'utilisation abusive de produits et de stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

PROVINCIAL REGULATIONS: Ce produit n'a pas déclenché les règlements provinciaux.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RAISON DE L'EMISSION : Numéro ajouté canadienne de l'enregistrement (PCPA). Corriger Fabricant / informations de Distributeur. SDS total mis à jour. Révisions partout.

N° de la fiche signalétique : CAN-0416-FRA

PCPA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 31357

Numéro de révision: 3

Date de révision: 12/05/2014

REPLACE L'INDICE EN DATE DU : August 8, 2011

RESPONSIBLE PERSON(S): Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Cette Fiche signalétique (SDS) sert à des fins différentes, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT APPROUVEE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette SDS est important pour la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement de l'utilisation du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation du produit dans le cours normal.

L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par le PMRA sous l'autorité de l' Pest Control Products Act grâce à l'étiquetage du produit. Toutes les mesures nécessaires et appropriées de précaution, information sur l'utilisation, le stockage et l'élimination est énoncée dans l'étiquetage. Il s'agit d'une violation des lois fédérales d'utiliser un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette PMRA acceptée.

Les informations contenues dans cette fiche tiennent compte des données qui nous étaient disponibles en date de la présente révision et sont supposées correctes. Contacter Valent U.S.A. Corporation pour vous assurer d'avoir la dernière mise à jour de cette fiche signalétique.

Toute appréciation concernant l'applicabilité des informations ci-devant aux fins particulières de l'utilisateur est obligatoirement laissée à ce dernier. Quoique la préparation desdites informations a fait l'objet de soins raisonnables, Valent n'offre aucune garantie, ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour ce qui est de la validité ou de l'applicabilité de telles informations à l'égard des fins de l'utilisateur ou des conséquences d'utilisation éventuelles.

2014 Valent Canada, Inc.